

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 21 septembre 2026 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillères Jasmine Sharma, Sarah Champagne, Nancy Dallaire et Vanessa Leduc ainsi que les conseillers Luc Marsan, Alexandre Ménard-Levasseur et John McRae sous la présidence du maire suppléant François Séguin, formant quorum.

Absence :

Le maire Paul Dumoulin.

Sont également présents :

Le directeur général Olivier Van Neste et la greffière adjointe Catherine Ricart agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Moment de réflexion

26-09-0699 Ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville du 21 septembre 2026 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

26-09-0700 Adoption du procès-verbal

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

26-09-0701 Première période de questions

Toute question soumise par écrit au bureau de la greffière avant 15 h aujourd'hui, pour la séance en cours, est lue.

Les personnes présentes ont ensuite l'occasion de poser des questions aux membres du conseil.

Les questions ainsi que les réponses peuvent être entendues dans leur intégralité en visionnant la séance du conseil, en direct ou en différé, sur le site Internet de la Ville.

26-09-0702 Demande d'engagements clairs aux chefs de partis et aux candidats à l'élection provinciale concernant le transport collectif dans Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT que la campagne électorale provinciale en cours représente une occasion incontournable pour les chefs des différentes formations politiques et les candidats locaux de préciser leur vision et leurs engagements sur les enjeux régionaux;

CONSIDÉRANT qu'un écart préoccupant se creuse actuellement entre les besoins de mobilité d'une population en forte croissance dans la région de Vaudreuil-Soulanges et l'offre de transport collectif;

CONSIDÉRANT que la récente refonte du réseau a entraîné l'abolition des lignes 40 Express (reliant la gare de Vaudreuil à la station de métro Côte-Vertu) et 91 (assurant une desserte directe du Cégep Gérald-Godin);

CONSIDÉRANT que le retrait de ces services occasionne des conséquences concrètes, néfastes et coûteuses pour les étudiants, les travailleurs et les familles, se traduisant par l'allongement déraisonnable des déplacements, la multiplication de correspondances et une hausse des coûts pour les usagers;

CONSIDÉRANT que le cadre financier actuel du transport collectif métropolitain exige des économies de 331,6 M\$ d'ici 2028 et que la fin appréhendée du soutien gouvernemental en 2028 pourrait entraîner, pour les municipalités, un manque à gagner de plus de 150 M\$ par année, ce qui représenterait une charge fiscale insoutenable pour les budgets locaux et les contribuables, menaçant le maintien de l'offre actuelle;

CONSIDÉRANT que la congestion routière dans le Grand Montréal engendre des coûts de près de 6 milliards de dollars annuellement, une facture qui pourrait atteindre 10 milliards d'ici 2030, démontrant que le transport collectif doit être considéré comme un investissement économique et écologique incontournable;

CONSIDÉRANT que le futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges générera quotidiennement des milliers de déplacements pour les travailleurs, patients, visiteurs et fournisseurs, et que les municipalités de la région ne peuvent, ni ne doivent, assumer à elles seules le fardeau financier de la desserte en transport collectif de cette infrastructure régionale;

CONSIDÉRANT que le manque de financement adéquat en transport collectif nuit directement à l'attractivité de la main-d'œuvre, au développement économique régional et à l'atteinte des cibles gouvernementales de réduction des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT que la mobilisation citoyenne, exprimée par de nombreuses pétitions, des interventions publiques et des représentations soutenues auprès des élus municipaux, témoigne de l'exaspération et de l'urgence d'agir pour les usagers;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal interpelle formellement les chefs des partis politiques provinciaux ainsi que les candidats locaux afin d'obtenir des engagements précis, chiffrés et vérifiables concernant l'avenir de la mobilité durable dans la région;

QUE le conseil municipal exige des chefs de partis et de leurs candidats locaux qu'ils se positionnent publiquement sur les quatre priorités suivantes :

1. **Le financement** : assurer un financement prévisible, récurrent, durable et à la hauteur des besoins pour le transport collectif;
2. **Le service aux usagers** : rétablir les services abolis qui pénalisent la population, avec une priorité absolue pour le retour des lignes 40 Express et 91;
3. **Le développement** : adapter l'offre de transport à la réalité démographique et à la croissance de Vaudreuil-Soulanges;
4. **Le futur hôpital** : intégrer dès maintenant une desserte en transport collectif adaptée pour le futur hôpital régional, financée adéquatement par les instances gouvernementales;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux chefs des partis politiques provinciaux, à tous les candidats des circonscriptions de Vaudreuil et de Soulanges à l'élection provinciale, au ministère des Transports et de la Mobilité durable, à l'Autorité régionale de transport métropolitain, à exo, ainsi qu'aux autres municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de les inviter à appuyer cette démarche.

« ADOPTÉE »

26-09-0703 Assujettissement au droit de préemption / Espace naturel, public et parc, voie publique, infrastructure ou équipement collectif, équipement institutionnel ou réserve foncière / PPU du Pôle santé

CONSIDÉRANT que la Ville peut, en vertu de l'article 572.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), exercer un droit de préemption sur tout immeuble qu'elle souhaite acquérir à des fins municipales, à l'exclusion d'un immeuble qui est la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 7 décembre 2022, du *Règlement relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion* (règlement n° 1830);

CONSIDÉRANT que ce droit ne peut être exercé qu'à la suite de l'inscription d'un avis d'assujettissement au droit de préemption au Registre foncier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient inscrits, au Registre foncier, des avis d'assujettissement au droit de préemption sur les lots suivants pour fins d'espace naturel, public et parc, voie publique, infrastructure ou équipement collectif, équipement institutionnel ou réserve foncière :

- 1 673 953 (1751, route Harwood);
- 1 673 955 (1701, route Harwood);
- 1 673 956 (1681, route Harwood);
- 1 673 957 (1673, route Harwood);
- 1 673 963 (1653, route Harwood);
- 1 673 964 (1647, route Harwood);
- 1 673 965 (1635, route Harwood);
- 1 673 966, 1 673 983 et 1 673 984 (2, rue Lauzon);
- 1 673 967 (1629, route Harwood);
- 1 673 968 (2639, chemin de la Petite-Rivière);
- 1 673 969 (2539, chemin de la Petite-Rivière);
- 1 673 970 (1665, route Harwood);
- 1 673 972 (2541, chemin de la Petite-Rivière);
- 1 673 977 (1621, route Harwood);
- 1 673 978 (1601, route Harwood);
- 1 673 986 (2540, chemin de la Petite-Rivière);
- 2 775 017 (1609, route Harwood);
- 3 132 669 (79, rue Lauzon);
- 3 132 670 (73, rue Lauzon);
- 3 487 109 (1731, route Harwood);
- 3 487 110 (chemin de la Petite-Rivière);
- 3 860 074 et 3 860 079 (100-2505, chemin de la Petite-Rivière);
- 3 860 075 et 3 860 079 (101-2505, chemin de la Petite-Rivière);
- 3 860 076 et 3 860 079 (103-2505, chemin de la Petite-Rivière);
- 3 860 077 et 3 860 079 (105-2505, chemin de la Petite-Rivière);
- 3 860 078 et 3 860 079 (107-2505, chemin de la Petite-Rivière);
- 5 111 833 (1721, route Harwood);
- 6 403 699 (autoroute 30);
- 6 665 772 (chemin de la Petite-Rivière);
- 6 704 173 et 6 704 174 (2039 à 2041, boulevard de la Cité-des-Jeunes);
- 6 704 176 (2545, boulevard de la Cité-des-Jeunes);
- 6 704 180 (2550, chemin de la Petite-Rivière);
- 6 707 539 (chemin de la Petite-Rivière);

QUE ces avis d'assujettissement au droit de préemption soient notifiés aux propriétaires des lots visés.

« ADOPTÉE »

26-09-0704 Autorisation de signature / Règlement hors cour / Dossier Cour supérieure 760-17-006822-236 / Recours en dommages

CONSIDÉRANT le recours intenté à l'encontre de la Ville par les parties adverses, dans le dossier 760-17-006822-236 de la Cour supérieure (chambre civile) du district de Beauharnois;

CONSIDÉRANT que la firme d'avocat mandatée par l'assureur de la Ville a conclu une entente de règlement hors cour avec les parties adverses;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la greffière adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le document intitulé Transaction et quittance, afin de régler hors cour le litige entre la Ville et les parties adverses dans le dossier 760-17-006822-236 de la Cour supérieure (chambre civile) du district de Beauharnois, ainsi que tous les documents permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la franchise au montant de 25 000 \$ soit financée par une affectation du surplus accumulé affecté – indemnité, dommages aux activités de fonctionnement.

« ADOPTÉE »

26-09-0705 Dépôt / Liste des comptes / Période du 25 juillet au 4 septembre 2026

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés pour la période du 25 juillet 2026 au 4 septembre 2026 totalisant un montant de 14 203 352,35 \$.

26-09-0706 Dépôt / Liste des mouvements de main-d'œuvre

Le conseil prend acte, conformément au *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811), du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 8 septembre 2026 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

26-09-0707 Réévaluation de poste et nouvelle appellation / Contrôleur – Permis et inspections / Service de l'aménagement du territoire

CONSIDÉRANT les modifications significatives apportées aux rôles et responsabilités confiés au poste de contrôleur – Permis et inspections;

CONSIDÉRANT que ces modifications justifient la réévaluation dudit poste;

CONSIDÉRANT que le poste de contrôleur – Permis et inspections a fait l'objet d'une réévaluation réalisée conjointement par les représentants de l'employeur et les représentants de l'Association des employés-cadres, le 27 août 2026;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la réévaluation du poste de contrôleur – Permis et inspections n'a pas pour effet de modifier sa classification et, par conséquent, celui-ci demeure positionné à la classe 9 de l'échelle salariale prévue à l'annexe B de l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres;

QUE l'appellation du poste de contrôleur – Permis et inspections soit renommée « conseiller – Projets de développement », et ce, afin de refléter plus fidèlement la nature des responsabilités confiées à la titulaire de ce poste;

QUE le poste de conseiller – Projets de développement relève désormais du poste de directeur – Service de l'aménagement du territoire;

QUE la présente résolution ait préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres ou tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

26-09-0708 Embauche / Greffière et directrice / Service du greffe et des affaires juridiques

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection datée du 10 septembre 2026;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M^e Tania Lê au poste régulier de greffière et directrice du Service du greffe et des affaires juridiques, et ce, à compter du 22 septembre 2026, au salaire prévu à l'annexe B-1 (classe 14 – échelon 1) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M^e Lê ait une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^e Lê.

« ADOPTÉE »

26-09-0709 Non-renouvellement / Entente sur la fourniture de services additionnels en géomatique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT que l'entente de fourniture de services additionnels en géomatique entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et les 23 municipalités membres de celle-ci, se termine le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT que cette entente est renouvelable pour cinq ans à moins d'un avis contraire écrit de trois mois avant l'échéance, par l'une des parties à l'entente;

CONSIDÉRANT qu'avec son équipe interne au sein du Service des technologies de l'information et de la géomatique (STIG), la Ville n'utilise plus les services géomatiques couverts dans l'entente sur la fourniture de services additionnels en géomatique de la MRC Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de ne pas procéder au renouvellement de ladite entente, prévu le 1^{er} janvier 2027;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général soit mandaté afin de transmettre l'avis de non-renouvellement de l'entente de fourniture de services additionnels en géomatique à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités signataires de l'entente.

« ADOPTÉE »

26-09-0710 Autorisation de signature / Demande d'aide financière / Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal

CONSIDÉRANT l'évolution des besoins des jeunes sur le territoire de la Ville, notamment en matière de participation citoyenne, de loisirs, d'inclusion et de sentiment d'appartenance;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de poursuivre et de renforcer ses actions visant à favoriser la participation des jeunes à la vie municipale et à soutenir leur implication dans leur communauté;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter l'intervention municipale aux besoins, aux intérêts et aux réalités des jeunes, en collaboration avec ceux-ci ainsi qu'avec les organismes et partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT que le Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal du Secrétariat à la jeunesse du gouvernement du Québec vise à renforcer l'action et l'autonomie des municipalités en matière de soutien à la jeunesse;

CONSIDÉRANT que le volet 1 du Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal permet notamment de soutenir une démarche de consultation jeunesse, l'élaboration d'un plan d'action jeunesse local ou la formation et la consolidation d'un comité consultatif sur la jeunesse;

CONSIDÉRANT que le projet envisagé par la Ville s'inscrit dans les orientations municipales visant à favoriser la participation citoyenne, l'inclusion, le développement des jeunes et leur sentiment d'appartenance à la communauté;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae

APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Service des loisirs et de la culture soit autorisé à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal – volet 1 du Secrétariat à la jeunesse du gouvernement du Québec, pour la réalisation d'une démarche visant à consulter les jeunes et les partenaires du milieu, à structurer une stratégie jeunesse locale et à consolider les mécanismes de participation jeunesse;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis dans le cadre du dépôt de la demande d'aide financière et, le cas échéant, de l'entente à intervenir avec le Secrétariat à la jeunesse.

« ADOPTÉE »

26-09-0711 Autorisation de signature / Entente établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses – HAZMAT / Municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / 2026-2030

CONSIDÉRANT les obligations et exigences de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4);

CONSIDÉRANT l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendie ou de situations d'urgence signées par les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en 2009, laquelle est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT les objectifs du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et plus particulièrement l'objectif n° 5 des orientations ministérielles concernant les autres risques;

CONSIDÉRANT que l'entente établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses – Hazmat 2021-2025 est arrivée à échéance le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que la Ville intervenante (Vaudreuil-Dorion) a continué d'offrir sans interruption ces services spécialisés aux municipalités requérantes depuis le 1^{er} janvier 2026, selon les modalités de l'entente expirée;

CONSIDÉRANT l'intérêt mutuel des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de renouveler cette entente;

CONSIDÉRANT les pouvoirs prévus aux articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et aux articles 569 à 578 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) en matière d'ententes intermunicipales;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion est actuellement le seul service sur l'ensemble du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges doté d'équipes spécialisées pour les interventions en présence de matières dangereuses (HAZMAT);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de proposer aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de renouveler, rétroactivement au 1^{er} janvier 2026, l'entente par laquelle la Ville de Vaudreuil-Dorion, par l'entremise de son Service de sécurité incendie, s'engage à fournir (sur demande de celles-ci) les ressources humaines et matérielles qu'elle a à sa disposition pour répondre à toute demande d'assistance concernant les cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses;

CONSIDÉRANT que cette entente est établie selon un partage des coûts équitable pour financer cette spécialité, le tout suivant un calcul basé sur la population, le territoire et la richesse foncière uniformisée des municipalités restantes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que les municipalités choisissant de ne pas adhérer à cette entente se verront appliquer la tarification en vigueur de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour toute intervention de ses équipes spécialisées en matières dangereuses;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses – HAZMAT, avec les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges désirant s'en prévaloir, substantiellement conforme au projet d'entente daté du mois de septembre 2026, ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

26-09-0712 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-26-R1852.06 / Ajout d'un monte-personne et réaménagement de locaux à l'édifice de la Croisée

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres pour la réalisation des travaux d'ajout d'un monte-personne et de réaménagement de locaux à l'édifice de la Croisée, situé au 1255, rue Émile-Bouchard, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 1^{er} septembre 2026 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que les trois soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues aux documents d'appel d'offres n° 401-110-26-R1852.06;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
APPUYÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Construction Emery Paquette inc. (Salaberry-de-Valleyfield), pour la réalisation des travaux d'ajout d'un monte-personne et de réaménagement de locaux à l'édifice de la Croisée, situé au 1255, rue Émile-Bouchard, pour un montant de 322 900 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des travaux réalisés, le cas échéant, en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit financé par le règlement d'emprunt (parapluie) n° 1852.

« ADOPTÉE »

26-09-0713 Octroi de contrat / 401-120-26-41 / Fourniture et livraison d'équipement de mesure pour l'usine de filtration

CONSIDÉRANT le projet EAUX-26-002 « Programme de maintien des actifs eau potable » prévu au Programme quinquennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du *Règlement sur la gestion contractuelle* (règlement n° 1764) qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour la fourniture d'équipements et réparation aux usines de filtration et d'épuration;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par Veolia Eau Technologies Canada inc.;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé à Veolia Eau Technologies Canada inc. (Montréal), le contrat pour la fourniture et la livraison d'équipement de mesure pour l'usine de filtration, et ce, pour un montant de 46 420,05 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

26-09-0714 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-25-R1841.05 / Travaux de mise à niveau des automates et SCADA aux usines de filtration et d'épuration

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet de travaux de mise à niveau des automates et SCADA aux usines de filtration et d'épuration (appel d'offres n° 401-110-25-R1841.05) totalisant un montant de 115 754,96 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

26-09-0715 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-26-R1857.12 / Aménagement de terrains de basket-ball au 2530, chemin Paul-Gérin-Lajoie

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'aménagement de terrains de basket-ball au 2530, chemin Paul-Gérin-Lajoie, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 2 septembre 2026 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-26-R1857.12;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Gestion S. Forget inc. (Laval), pour l'aménagement de terrains de basket-ball au 2530, chemin Paul-Gérin-Lajoie, et ce, pour un montant de 2 155 908 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-26-R1857.12;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

26-09-0716 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-26-R1857.13 / Services professionnels de surveillance de l'aménagement de terrains de basket-ball au 2530, chemin Paul-Gérin-Lajoie

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels de surveillance des travaux d'aménagement de terrains de basket-ball au 2530, rue Paul-Gérin-Lajoie, deux soumissions ont été reçues et ouvertes le 31 août 2026 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-26-R1857.13;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 8 septembre 2026;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Shellex Groupe Conseil inc. (Salaberry-de-Valleyfield), pour les services professionnels de surveillance des travaux d'aménagement de terrains de basket-ball au 2530, rue Paul-Gérin-Lajoie, et ce, pour un montant de 129 568 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

26-09-0717 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-26-R1853.02 / Entrepreneur général / PPU Harwood – Volet 1

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre du projet PPU Harwood – Volet 1 (appel d'offres n° 401-110-26-R1853.02) comprenant l'ordre de changement n° 1 totalisant un montant de 1 771 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

26-09-0718 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n°s 30 à 32 / Appel d'offres n° 401-110-24-R1822.04 / Entrepreneur général / Construction d'un réservoir d'eau potable dans le secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Réservoir du plateau

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre de la construction d'un réservoir d'eau potable dans le secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes (réservoir du plateau) (appel d'offres n° 401-110-24-R1822.04) comprenant les ordres de changement n°s 30 à 32 totalisant un montant de 4 539,97 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

26-09-0719 Autorisation de signature / Demande de subvention / Ministère des Transports et de la Mobilité durable / Programme d'aide aux passages à niveau municipaux – volet 3 : Réfection de la surface de croisement / Réfection complète du passage à niveau du boulevard de la Gare (exo)

CONSIDÉRANT que la correspondance d'exo datée du 18 février 2026 annonçant à la Ville que des travaux de réfection complète du passage à niveau du boulevard de la Gare, point milliaire 2.30 subdivision M&O, sont prévus à l'automne 2027;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM) vise à réduire, pour le public, les risques de collisions, de pertes en vies humaines et de blessures aux passages à niveau en appuyant les municipalités dans le cadre des travaux d'entretien de la signalisation, d'amélioration de la sécurité et de réfection de la surface de croisement aux passages à niveau;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet 3, lequel est concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du PAPNM, et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que les interventions visées par la demande d'aide financière concernent un passage à niveau situé sur une route sous autorité municipale;

CONSIDÉRANT que le projet à réaliser est effectué en conformité avec la *Loi sur la sécurité ferroviaire* ou la *Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé*;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés après la date de dépôt de la demande sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que toute dépense engagée après la date du dépôt de la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, mais avant l'acceptation de la demande, est au risque du requérant et sera considérée comme dépense admissible sous réserve de :

- l'acceptation de la demande d'aide (lettre d'annonce);
- la signature de l'engagement portant sur le respect des conditions du programme et des obligations en découlant;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, s'engage à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE la directrice du Service du génie et de l'environnement soit autorisée à agir auprès du ministère du Transport et de la Mobilité durable pour la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 3 : Réfection de la surface de croisement du Programme d'aide aux passages à niveau municipaux et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

26-09-0720 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1880 (RMH 330) / Stationnement

Le conseiller Luc Marsan dépose le projet de règlement n° 1880 remplaçant le Règlement relatif au stationnement n°1806 (RMH 330) et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

26-09-0721 Adoption de premier projet / Règlement n° 1872-03 / Modification du nombre d'étages permis et des limites des zones HMF-304 et HMF-305 / Création de la zone HMF-350

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le premier projet de règlement n° 1872-03 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n°1872 de façon à modifier le nombre d'étages permis et les limites des zones HMF-304 et HMF-305 et de créer la zone HMF-350 »

QUE soit délégué à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QU'une copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

26-09-0722 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 9 septembre 2026.

« ADOPTÉE »

26-09-0723 Période d'intervention des membres du conseil

Les membres du conseil ont maintenant la possibilité d'intervenir.

Le conseiller François Séguin remercie M. Jean-Pierre Champagne pour son implication bénévole lors de l'événement de la Grande Vadrouille durant toutes ces années. Il espère que d'autres bénévoles prendront le relai et proposent de porter le projet dans les prochaines années.

La conseillère Sarah Champagne souligne la Semaine nationale des entraîneurs qui a eu lieu du 14 au 20 septembre, saluant l'implication et l'apport de ces derniers auprès des jeunes et des athlètes.

La conseillère Sarah Champagne évoque les 30 ans d'existence de l'Hébergement La Passerelle, rappelant l'importance de cet organisme qui procure un refuge sécuritaire aux femmes qui vivent des situations difficiles et précaires.

La conseillère Jasmine Sharma souhaite rendre hommage à M^{me} Louise Lapointe qui a marqué sa vie et celle de nombreuses personnes, soulignant son implication, notamment au niveau des arts et de la culture de notre ville. L'hommage commémoratif, qui s'est tenu à la Maison Trestler le 17 septembre dernier, a rassemblé plus d'une centaine de personnes.

26-09-0724 Deuxième période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de poser des questions aux membres du conseil.

Les questions ainsi que les réponses peuvent être entendues dans leur intégralité en visionnant la séance du conseil, en direct ou en différé, sur le site Internet de la Ville.

26-09-0725 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 58 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

François Séguin, maire suppléant

Catherine Ricart, notaire
Greffière adjointe